



# Assemblée Générale 2021

## Administrateurs

### Appel à Candidature

## Rejoignez le Conseil d'Administration MIP !

La prochaine Assemblée Générale, prévue les 20 et 21 mai 2021 à Montpellier, devra procéder au renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de nos statuts.

Les administrateurs sont élus pour une durée de 6 ans, à bulletin secret par l'ensemble des délégués à l'Assemblée Générale, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, et sont renouvelés par moitié tous les 3 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Pour cette année, sont à pourvoir :

- **8 postes** pour les représentants des membres participants

L'appel est destiné à toute personne désireuse d'œuvrer bénévolement à l'avenir de MIP.

Par ailleurs, 3 postes pour les représentants des sociétés membres honoraires seront à pourvoir.

### Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour être candidat, vous devez être majeur, adhérent MIP depuis un an minimum, au 31 décembre 2020, et être à jour de vos cotisations.

Pour plus de détails sur la composition et l'élection des membres du Conseil d'Administration, reportez-vous aux articles 36 à 42 des Statuts et au Règlement intérieur annexé aux statuts, disponibles sur notre site internet [www.mutuelles.biz](http://www.mutuelles.biz)

### Quel est le rôle du Conseil d'Administration ?

Les ambitions de MIP sont nombreuses et nécessitent un réel investissement personnel des administrateurs. Pilier majeur de la vie démocratique de MIP, le Conseil d'Administration :

- Détermine les orientations de la MIP et veille à leur application ;
- Opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la MIP ;
- Propose aux administrateurs, lors de leur première année d'exercice, un programme de formation à la gestion ;
- Plus généralement, le Conseil d'Administration veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles.

Le Conseil d'Administration peut créer une ou plusieurs commissions, accompagnées par la Direction Générale, chargées de suivre les opérations générales ou particulières de la MIP :

- Commission des contrats et des engagements ;
- Comité des placements
- Commission Action sociale
- Commission Statuts et élections
- Comité des risques et des audits

## Calendrier des élections

- Réception des candidatures : **date limite le 20 avril 2021 au plus tard,**
- Dépouillement : **le 21 avril 2021**

### **Vous souhaitez vous engager à nos côtés ?**

→ Adressez vos candidatures par **LETRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE RECEPTION** à :



Monsieur le Président  
Mutuelle de l'Industrie du Pétrole  
178 rue Montmartre  
75096 PARIS CEDEX 02

**avant le 20 avril 2021, dernier délai de réception**

- Votre lettre devra mentionner : Vos prénom, nom, âge, civilité, domicile, raison sociale de votre employeur ou ancien employeur, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur certifiant que vous remplissez les conditions légales fixées par l'article 39 des Statuts.
- Vous pouvez également mentionner 3 fonctions (mutualistes, associatives, syndicales...).

**Retrouvez nos informations sur notre site [www.mutuelles.biz](http://www.mutuelles.biz) ou contactez le service Institutionnel au 01.55.80.49.16**